

Commission Spectacle Vivant du mercredi 10 décembre 2025 Compte-rendu

**Rappel : toutes les conversations des commissions du SPI
sont réservées aux adhérent·es et restent confidentielles**

Ordre du Jour

1/ Point politique : derniers échanges avec les parlementaires

2/ Ministère de la Culture - Concertation sur le partage de la valeur issue des captations audiovisuelles de spectacle vivant musicaux

3/ CNC :

- Œuvres de référence 2025
- Tour de table des délais CNC / CIA SV

4/ Diffuseurs - Tour de table des engagements

5/ Point divers

Préambule

Louise Lebecq, Déléguée aux affaires sociales, va quitter ses fonctions au SPI. Des entretiens sont en cours pour recruter son ou sa successeur·e.

D'ici là, seule Sabrina Ben Raies, juriste sociale, a la charge de représenter le SPI dans certaines réunions et de répondre aux nombreuses questions des adhérent·es.

Point politique

L'Assemblée nationale a voté le budget de la Sécurité sociale.

Le budget de l'État est toujours en discussions, actuellement en navette au Sénat.

Les crédits d'impôt – international et animation – ont été prolongés. Le SPI a tenté auprès du sénateur Cédric Vial de reconduire le Crédit d'impôt « spectacle vivant », mais en vain.

Le Sénat a proposé de plafonner les taxes destinées au CNC ; le SPI espère que l'Assemblée nationale reviendra sur cette disposition.

Depuis la rentrée, le SPI rencontre régulièrement des parlementaires pour les convaincre de préserver notre secteur.

Le 11 décembre, un rendez-vous aura lieu avec Erwan Balanant, membre de la Commission culture de l'Assemblée nationale.

Certains sénateurs ont saisi le fait que les économies demandées au service public ne devraient pas être faites sur les producteurs, TPE ou PME, qui font de la création, mais sur la structure de FTV.

Il semblerait que le gouvernement prépare une loi spéciale pour reconduire le budget de l'année 2025.

Face aux menaces qui pèsent sur la réduction des budgets de France TV et sur la remise en cause de l'accord signé en 2024, les producteurs envisagent de reprendre les droits à 360° accordés en 2024.

Simon Arnal, Président du SPI et Cyrille Perez, vice-président en charge de l'audiovisuel ont rencontré Stéphane Sitbon-Gomez, Directeur des antennes et des programmes de FTV ; ils lui ont fait part de l'injustice qui pèse sur les producteurs de captation de spectacle vivant face à la réduction de 2M€ prévue sur ce genre.

Le départ en retraite de Michel Field se fera le 31 décembre 2025. Pour l'heure, il n'y a pas d'information quant à l'avenir de son unité de programme ni sur le nom de son ou sa successeur·e.

Une réorganisation des directions de FTV est en cours.

Stéphane Sitbon-Gomez deviendrait le n° 2 du groupe public, qui serait divisé en trois sous-directions :

- Médias : décision quant à la chaîne de diffusion et des réseaux sociaux
- Premium : information, sports, France 3 Région et visibilité ultra-marine
- Créative :
 - o Fiction
 - o Savoirs : histoire, sciences, environnement (magazine et documentaire)
 - o Vie quotidienne : cuisine, émissions de santé (magazine et documentaire)

Les annonces officielles sont attendues au cours d'une réunion intersyndicale qui est programmée pour le 23 janvier à France TV.

Ministère de la culture – partage de la valeur des captations

Maxime Boutron a été missionné par le Ministère de la Culture pour une concertation sur le partage de la valeur sur les captations de spectacles vivants.

Une première réunion est prévue le 18 décembre.

Le SPI va étudier sa délégation.

Si la captation théâtrale ne rencontre pas énormément de problèmes, il n'en n'est pas ainsi pour les captations musicales où il faut tenir compte de plusieurs interlocuteurs : le producteur du spectacle, le tourneur, l'organisateur et le label de disques, voire les directions des festivals. Dans un contexte mondial de concentration dans le secteur musical.

Tous ces interlocuteurs n'ont pas forcément la connaissance des investissements engagés par les producteurs de captations, ni de leurs pertes financières éventuelles.

Pour contrer les attaques sur le partage de la valeur, le CNC a mis en place une règle minimale : 70 % pour les producteurs de spectacles / 30% pour le producteur de la captation. (Art. 311-17 du RGA).

Se pose également la question des exploitations de ces captations.

Il est donc nécessaire d'expliquer :

- La valorisation d'une captation pour le producteur du spectacle, l'artiste, le label et/ou un festival
- Que les producteurs de captations sont prêts à partager un pourcentage sur les exploitations futures
- Que les producteurs de captation proposent une transparence budgétaire

CNC

Œuvres de référence 2025

Comme chaque année le CNC communiquera à ce sujet par mailing.

Tour de table sur les délais

On note une amélioration générale

AD : les délais sont longs mais tenus, il y a moins de retard

Il subsiste une quinzaine de dossiers à problème sur le crédit d'impôts.

La plateforme MesAides est en maintenance technique. Elle sera rétablie en janvier 2026

- Le SPI va organiser une rencontre entre les adhérentes et le CNC : Amélie Leenhardt, Directrice de l'audiovisuel et Bambou Nguyen, Directrice des adaptations audiovisuelles de spectacle vivant.

Diffuseurs – tour de table

- Le groupe Canal+ est en désengagement total sur le spectacle vivant, sauf pour les soirées exceptionnelles et éventuellement sur les spectacles d'humour.
- Olympia TV (Groupe Canal+) cessera au 31 janvier 2026.
- Arte : Arte Concert a plus de 1000 programmes disponibles sur la plateforme.

- France TV : France 4 a de nombreuses cases à remplir et ne peut pas se contenter de rediffusions ; il faut donc rester optimiste :
Cependant, France 4 s'est donné une obligation d'audience. Il faut donc des programmes de prime time, donc cela conduira à moins de diversité.
A partir de janvier 2026, les audiences de France 4 seront publiées. Actuellement, la chaîne se situe à 1,2% de pda, au même niveau que T18 ou les chaînes d'informations.
- Mezzo : la chaîne a de faibles budgets, il est donc impossible de produire uniquement pour Mezzo.
- TMC ne produit pratiquement plus rien.
- Les télévisions locales n'ont pas de numéraire et une économie compliquée.

Conclusion : les espoirs se portent sur France TV et ARTE

Divers

France TV demande la fourniture d'éléments pour les réseaux sociaux, or ce n'est pas prévu dans les contrats.

→ FTV a le droit d'utiliser des extraits pour la promotion sur ses plateformes sociales.